

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

#### 4. Convention de bénévolat entre la commune de Boisseuil et Madame Sabine de Courtilles concernant la réfection du Calvaire route de la Chalussie.

Souhaitant offrir aux administrés un cimetière accueillant et adapté à l'évolution de la demande, la commune de Boisseuil réalise actuellement des travaux d'embellissement et d'amélioration de l'aménagement du cimetière notamment sur le parking de l'entrée des acacias.

A proximité immédiate de ce parking, un calvaire situé route de la Chalussie, qui s'intègre dans le plan global des travaux d'embellissement du cimetière communal, est en mauvais état et nécessite des travaux de rénovation.

Madame Sabine de Courtilles, sculpteuse, a proposé bénévolement de réaliser ces travaux qui concerneront d'une part le ponçage de la fonte de fer et sa repeinture à l'identique, d'autre part la remise en peinture grise de la croix et enfin le nettoyage du socle en pierre. Ces missions seront réalisées par la collaboratrice bénévole et son équipe qui sera placée sous sa responsabilité.

La commune prendra en charge le coût des fournitures utilisées par la collaboratrice bénévole.

Une convention de bénévolat pourrait être signée afin de fixer les conditions de présence, de sécurité et de responsabilité de Madame Sabine de Courtilles dans le cadre des travaux de rénovation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de bénévolat avec Madame Sabine de Courtilles ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

